

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE GESTION DE L'UFR10
Mardi 18 avril 2023

Présents :

Collège A

BESSONE Magali
MARQUER Eric
MOREL Pierre-Marie
QUIVIGER Pierre-Yves

Collège B

AUBERT Isabelle
FREREJOUAN Mathieu
MARCHAND Stéphane
YUVA Ayse (visio)

Administration

PADOVANI Ouafae
PINGUET Catherine

Etudiants – Membres titulaires

MARTIN Clément
NEIVA Matthieu
PREVOT Myriam
QUEVRAIN Victoire

Personnalités extérieures

CARLIN Emmanuelle
SULLEROT Vincent

Invités :

CHAMPOUGNY Adrien
FRUTEAU DE LACLOS Frédéric

Représenté-e-s :

KISTLER Maximilien représenté par Magali BESSONE
LAUGIER Sandra représentée par Pierre-Yves QUIVIGER
RATEAU Paul représenté par Eric MARQUER

Excusé :

FISCHBACH Franck (en colloque)

Le conseil de gestion se réunit dans la salle de lecture de la bibliothèque Cuzin, à partir de 16 heures.

1. Informations du directeur

Un point est fait sur les trois collègues en congé maladie, pour lesquels des remplaçants ont été trouvés dans l'urgence, en priorité pour les cours de Licence 3, mais aussi pour une partie des cours de M1 et de M2. Un autre point est fait sur l'information concernant les fermetures administratives et les blocages : les informations ont été transmises chaque fois le plus rapidement possible mais certaines fermetures, en particulier à l'initiative du Recteur, ont été décidées à la dernière minute.

Compte tenu de ce contexte et en particulier des difficultés d'accès aux bibliothèques (Cuzin et BIS), un décalage a été accordé pour rendre le TER de master 1, soit le 31 mai au lieu du 17. La date-limite de

saisie des notes pour l'organisation de la seconde session rendait impossible un décalage supplémentaire. Pour les mémoires de Master 2, les étudiants membres titulaires du Conseil souhaitent des informations plus claires concernant la possibilité de rendre le mémoire durant la période intermédiaire (entre le 17 mai et le 6 septembre). À ces derniers, il est fait réponse que tel peut être le cas, mais uniquement avec l'accord du directeur de mémoire. Il est également rappelé qu'après le 17 mai, la note ne sera officielle qu'en septembre, le directeur de mémoire pouvant cependant délivrer une attestation et un PV de soutenance. Il est décidé qu'il faut trouver une bonne formulation, claire et précise, puis la mettre en ligne.

Pierre-Yves Quiviger informe les membres du conseil d'un harcèlement électronique (des dizaines de mails identiques envoyés en série) dont il a été l'objet avec Mathilde Courcier (alors responsable de scolarité Master 1) afin de repousser la date de remise du TER de master 1. Pierre-Yves Quiviger rappelle qu'il a répondu au premier message 10 minutes après son envoi : il a donc reçu l'essentiel des demandes alors qu'il avait déjà répondu ! L'aspect vindicatif du ton adopté ainsi que le procédé (court-circuitant les relais existants en omettant d'informer les étudiants élus et en ne mettant pas en copie les responsables de parcours) sont jugés regrettables et il est à espérer que de telles pratiques ne se renouvellent pas. Myriam Prévot confirme n'avoir pas été contactée et constate que les étudiants viennent dorénavant trop peu les solliciter – tel n'était pas le cas avant le Covid. Beaucoup d'étudiants s'adressent dorénavant directement à la gouvernance de l'université via le cabinet de la présidence qui, lui, en revanche, se tourne ensuite vers l'UFR pour en savoir plus, pensant que l'UFR a été sollicitée dans un premier temps. Pierre-Yves Quiviger met l'accent sur la nécessité de réintroduire des échelons intermédiaires et plus de « civilité » dans les échanges.

2. Approbation du compte rendu du conseil du 8 mars 2023

Adopté à l'unanimité, le compte rendu est affiché dans le couloir de l'UFR et mis en ligne dans les 24 heures.

3. Point sur la bibliothèque Cuzin (Frédéric Fruteau de Laclos invité)

Frédéric Fruteau de Laclos, responsable de la commission Bibliothèque, informe que la commission s'est réunie en novembre une première fois. Le problème récurrent est celui du manque de place qui va nécessiter de trouver de nouveaux espaces et de « désherber » en retirant des magasins les ouvrages en double ou triple dont la consultation ne justifie pas qu'on en conserve plusieurs exemplaires ou éditions successives. La situation est aggravée du fait que nous n'avons que très peu d'espaces disponibles et qu'il va valoir réfléchir à des solutions. L'autre problème est de sécuriser les échelles (girafes) du couloir, sachant que ces rayonnages sont appelés à disparaître pour des raisons de sécurité (circulation dans le couloir). D'autres problèmes, toutefois moins importants que prévus, sont soulevés : la synchronisation entre les catalogues de la bibliothèque Cuzin et du Sudoc nécessitera une mise au point du SCD et le recrutement de vacataires à prendre en charge.

Magali Bessone propose de faire une demande à l'université afin d'obtenir plus de place. Frédéric Fruteau de Laclos rappelle qu'il y a possibilité de transférer des livres à PMF, mais le local est insalubre et, à l'humidité du lieu, vient s'ajouter le délai d'acheminement d'ouvrages de PMF à la bibliothèque Cuzin. Pierre-Yves Quiviger regrette que dans la salle G303, dont l'UFR dispose de manière assez avantageuse, des aménagements de nouveaux rayonnages n'aient pas été prévus. Cela pourrait être une solution pour les dix années à venir. La proposition d'Eric Marquer de recourir à la Maison de la philosophie retient l'attention.

Au sujet du « désherbage », Stéphane Marchand souligne le fait qu'il faudra débattre des critères (doublons, nombre d'emprunts, sortir les ouvrages les plus précieux et peu consultés, etc.), sujet sensible qui par le passé a donné lieu à de vives discussions.

Quant à la question de savoir où iront les livres dont la bibliothèque se séparera, Pierre-Yves Quiviger considère qu'il ne peut s'agir que d'associations d'intérêt général. Magali Bessone penche pour une remise aux usagers, comme cela s'est pratiqué à l'université de Rennes.

4. Modification du règlement de contrôle de connaissances pour l'année 2023-24.

Rappel du contexte : à la faveur du Covid, des aménagements des examens de fin de semestre avaient eu lieu, malheureusement reconduits cette année en l'absence d'une décision suffisamment précoce au printemps 2022, de demander le retour aux conditions antérieures. Ce qui va être décidé a vocation à s'inscrire dans la durée et pas seulement pour 2023-2024.

Trois options : Le covid était une parenthèse et revenir aux pratiques préalables (recommencer comme avant) ; continuer dans le fonctionnement du moment (solution qui a les faveurs de la coordination des sciences humaines à Tolbiac) en maintenant le principe d'avoir moins d'examens au semestre 2 (surtout en L1 L2) ; regarder au cas par cas et opter pour une méthode intermédiaire.

Les trois années de la Licence sont examinées en détail et le règlement de contrôle des connaissances (RCC) est modifié. Ce nouveau RCC a été transmis à la CFVU (NB. qui l'a adopté le 9 mai). Les modifications ont pour finalité de fermer la parenthèse du règlement qui avait été adopté dans le cadre de la crise du COVID et qui avait vu un grand nombre d'examens écrits anonymes supprimés. Elles ont aussi pour finalité de mettre fin à un certain nombre d'incohérences (quelques CM en amphi évalués en contrôle continu, ce qui rend impossible la convocation de surveillants malgré la présence de 300 étudiants ; des matières avec un examen écrit pour les étudiants inscrits dans le parcours X mais sans examen écrit pour les étudiants inscrits dans le parcours Z, alors qu'ils suivent le même enseignement dans la même classe ; etc.). Le conseil de gestion a fait le constat que l'évaluation est de moins bonne qualité et que la formation est incomplète, en particulier dans la perspective de l'agrégation de philosophie), avec une très forte diminution des examens écrits. Le principe d'une diminution globale du nombre d'examens écrits et oraux est néanmoins bien compris, compte tenu des difficultés d'organisation par les services de la scolarité, du centre PMF comme du site Sorbonne ; c'est pour cela que la proposition de rétablissement des examens écrits antérieurs à la crise COVID ne concerne qu'une partie de ceux qui ont été supprimés.

5. Adaptation du règlement de contrôle de connaissance 2022-23 aux circonstances exceptionnelles du second semestre.

Il sera demandé aux enseignants, pour ceux qui n'ont pas déjà deux notes, de proposer un second travail facultatif. Adopté à l'unanimité.

Deux étudiants membres titulaires demandent, à titre exceptionnel et dérogatoire, la possibilité de présenter le TER de Master 1 en septembre. Cette proposition, soumise au vote, n'est pas retenue.

La séance est levée peu après 20 heures.

Compte rendu adopté le 20 juin 2023